

Développement social

Il y a du travail à faire. De nombreuses associations de Canadiens âgés estiment que s'il faut constituer un autre organisme ou un autre ministère pour défendre leurs intérêts, il devrait être consacré exclusivement aux citoyens âgés et un ministre devrait s'occuper uniquement d'eux, de leurs besoins et de leurs droits. Une recommandation en ce sens a été faite si souvent que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a au moins réagi en établissant une division spéciale dans son ministère qui s'intéresse au troisième âge et aux besoins des personnes âgées. Toutefois, c'est dans une voie de ce genre que nous devrions nous engager, si besoin est, c'est-à-dire établir des ministères qui s'intéressent aux besoins particuliers de la population, et non recruter une cinquantaine de bureaucrates qui vont limiter les services nécessaires à la satisfaction de leurs besoins.

En ce qui concerne les personnes âgées, nous avons travaillé à leur bien-être en augmentant les pensions et en portant à 65 ans l'âge ouvrant droit à ces pensions. De même, nous les avons favorisées en construisant des logements pour elles et en leur accordant des subventions dans le cadre du programme Nouveaux horizons. Mais, je le répète, nos régimes de pension pourraient être encore sensiblement améliorés. Nous devons cesser de croire que tout ce dont a besoin un retraité, c'est juste assez pour vivre. Nous devons faire accepter l'idée qu'une personne qui a trimé pendant 30 ou 40 ans a droit tout autant que les autres à sa part des richesses produites. Nous devons nous débarrasser de nos idées ridicules à propos des femmes, par exemple que leurs pensions devraient être la moitié de celles de leur mari, ou qu'elles n'ont pas droit à une pension parce qu'elles travaillent à la maison. Ces projets vont nous coûter cher. Et si nous créons une bureaucratie pour affecter les dépenses et les réduire au minimum, nous aurons beaucoup plus de difficultés que si nous en laissons le soin à un ministère qui se préoccupe de ces questions et essaiera de les promouvoir.

Il en va de même du ministère des Affaires des anciens combattants. Au début, les mesures que nous avons prises répondaient aux besoins, mais aujourd'hui, des besoins très pressants se font sentir. Nos anciens combattants sont plus vieux, et ce dont ils ont besoin, ce n'est pas seulement d'une pension ou de soins suffisants pour les garder en vie; ils ont besoin des meilleures conditions que nous puissions leur offrir. Les anciens combattants eux-mêmes se préoccupent beaucoup plus aujourd'hui du sort de leurs veuves éventuelles qu'ils ne le faisaient jusqu'ici, car nombre d'entre eux ne reçoivent aucune pension d'invalidité ou qu'une pension inférieure à 48 p. 100, de sorte que leurs veuves n'auront droit à aucune pension en vertu de la loi sur les pensions. C'est là un point sur lequel nous devons insister. Nous avons eu beaucoup de difficulté à arriver là où nous sommes, mais, je le répète, si nous faisons encore intervenir une autre bureaucratie chargée d'établir les crédits et l'effectif de ce ministère, tout le processus n'en sera que ralenti.

J'ai déjà parlé du bon travail qu'accomplit le ministère des Affaires des anciens combattants pour essayer de répondre aux besoins des vétérans âgés. Je sais qu'on y travaille actuellement à la loi sur les allocations aux anciens combattants, mesure législative qui a grand besoin d'être remise à jour. La loi a été adoptée vers 1930 pour compléter la pension de vieillesse qui, à l'époque, était de \$20 par mois et payable à l'âge de 70 ans selon les revenus du prestataire. L'allocation aux anciens com-

battants était un peu plus élevée, d'environ \$30 par mois payable à un prestataire un peu plus jeune, mais aussi selon ses revenus. Comme résultat, l'ancien combattant qui ne pouvait démontrer qu'il souffrait d'une infirmité due à la guerre pouvait au moins obtenir autant qu'un civil dans le même cas, et même un peu plus. Même si aujourd'hui la pension de base de sécurité de la vieillesse n'est soumise à aucune évaluation des ressources—c'est un régime universel—le montant de base de l'allocation des anciens combattants l'est encore. Il faut changer cela, à mon avis. Nous devons nous orienter vers un revenu annuel garanti à l'intention des anciens combattants ayant atteint un certain âge.

Je ne fais qu'exprimer quelques idées qui me viennent à l'esprit, mais je sais qu'on y pense et qu'il en est question au ministère des Affaires des anciens combattants. Ce ministère s'intéresse tout autant au sort des anciens combattants que n'importe quel d'entre nous ici à la Chambre des communes, mais il se voit maintenant dans l'obligation de faire accepter ses idées par le ministre. C'est l'étape la plus facile. Le ministre doit ensuite convaincre ses collègues du cabinet, le Conseil du Trésor et le bureau du Conseil privé. Il lui faut obtenir l'appui du premier ministre (M. Trudeau) et on insère maintenant un autre mécanisme bureaucratique entre eux. Il lui faudra convaincre ces bureaucrates aussi, et ce sont des bureaucrates qui répondent «non» à tout le monde. Je pense que c'est une grossière erreur.

C'est une autre affaire dans le cas du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il n'est pas encore le ministre préféré des députés de ce côté-ci de la Chambre, mais il a un portefeuille relativement important pour ce qui est de la création d'emplois et de la formation de la main-d'œuvre. Ce sont des choses qui coûtent cher et qui exigent des idées. Cependant, en plus du Conseil du Trésor, du Conseil privé et de tous les autres organismes qu'il doit déjà affronter, ce mécanisme bureaucratique supplémentaire lui répondra: «Non, nous n'avons pas assez de fonds, vous ne pouvez obtenir ce montant».

● (1640)

C'est pour cela que nous nous opposons à la motion. Nous ne pensons pas qu'elle remplira ses belles promesses. Nous ne pensons pas qu'elle servira la cause du progrès social. A notre avis, c'est un moyen détourné de justifier la réduction des crédits affectés aux programmes sociaux, et c'est pourquoi nous n'aimons pas cela.

Je voudrais ajouter autre chose. Le député de Rosedale (M. Crombie) a déclaré, dans son merveilleux discours dans lequel il nous a tous ramenés 20 ans en arrière, que dans l'immédiat, cette résolution créerait la confusion dans les esprits. Je sais que nous avons un expert des pensions dans notre caucus—devinez qui c'est—nous avons aussi un expert de la santé—et c'est le gars qui était en troisième année il y a 20 ans—ainsi qu'un expert de la politique sociale qui m'a dit: «Quand vous aurez fait adopter vos programmes de pension et de santé, que me restera-t-il?» Nous avons réussi à faire la part des choses. Ce n'est pas cela qui va nous embrouiller, nous savons comment démêler ce genre de problème. Mais dans les ministères, dans l'ensemble de la Fonction publique, je crois que la bureaucratie va beaucoup embrouiller la situation. Personne ne saura vraiment qui commande. On aura à la fois le ministre des Affaires des anciens combattants, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministre de la Défense